

DECISION N° 2025-010
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE DU PRESIDENT DE L'EPCC
AUX AGENTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC CAMPUS CONDORCET

Le Président de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu les articles L345.1 à L345.7 du code de la recherche créés par l'article 17 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,

Vu les articles D345.1 à D345.17 du code de la recherche créés dans le chapitre V du Titre IV du Livre III du décret n°2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche,

Vu la délibération n°2021-27 du 30 novembre 2021 accordant au Président de l'établissement public Campus Condorcet les délégations prévues du 7° au 12° de l'article D345.6 du code de la recherche ;

Vu la décision n°2025-006 du 13 mars 2025 portant délégation,

Considérant que le poste de directeur général sera vacant à compter du 1^{er} juin 2025 et ce jusqu'à la prise de fonction effective du nouveau directeur général,

Considérant que dans cette attente, il convient de donner délégation temporaire de signature dans les conditions qui suivent :

DECIDE

- 1) D'accorder à Madame Hélène GOBERT, directrice générale adjointe en charge des projets immobilier, en complément de la décision n°2025-006 en date du 13 mars 2025 portant délégation permanente, une délégation temporaire pour une durée limitée du 1er juin 2025 jusqu'à la nomination effective du directeur général, à l'effet de signer, au nom du président de l'établissement public, les documents suivants entrant dans le périmètre de la direction des projets immobiliers et celui de la direction de l'exploitation et des services :

Objet de la délégation	Plafond K€ HT
Signature des marchés publics, accords-cadres, protocoles transactionnels, groupements de commande, délégation de service public (Gestion et exécution des marchés notamment: bons de commande, DC4, affermissement des tranches conditionnelles, avenants modifiant les prestations et/ou portant augmentation du montant du marché, ordres de service, application des pénalités, exécution des marchés aux frais et risques des titulaires, courriers de notification, attribution, rejet, réponses aux candidats évincés, lettres de mise en demeure, demande d'exemplaire unique) ;	Marchés de toute nature 1 000 K€ Marchés de travaux 5 000 K€
Les contrats, actes, décisions, correspondances et documents ;	De toute nature 1 000K€ De travaux 5 000 K€

- 2) D'accorder à Monsieur Antoine ASTORG, directeur des affaires financières, en complément de la décision n°2025-006 en date du 13 mars 2025 portant délégation permanente, une délégation temporaire pour une durée limitée du 1er juin 2025 jusqu'à la nomination effective du directeur général, à l'effet de signer, au nom du président de l'établissement public, les documents suivants entrant dans le périmètre de l'ensemble des directions à l'exception de celui des directions des projets immobiliers et de l'exploitation et des services:

Objet de la délégation	Plafond K€ HT
Tous les actes portant recettes, liquidation et ordonnancement des dépenses relatifs aux périmètres de l'ensemble des directions de l'établissement,	1 000 K€
Signature des marchés publics, accords-cadres, protocoles transactionnels, groupements de commande, délégation de service public (Gestion et exécution des marchés notamment: bons de commande, DC4, affermissement des tranches conditionnelles, avenants modifiant les prestations et/ou portant augmentation du montant du marché, ordres de service, application des pénalités, exécution des marchés aux frais et risques des titulaires, courriers de notification, attribution, rejet, réponses aux candidats évincés, lettres de mise en demeure, demande d'exemplaire unique)	Marchés de toute nature 1 000 K€

- 3) D'accorder à Madame Nathalie MAYET, directrice des affaires générales, en complément de la délégation permanente suivant décision n°2025-006 en date du 13 mars 2025, une délégation temporaire pour une durée limitée du 1er juin 2025 jusqu'à la nomination effective du directeur général, à l'effet de signer, au nom du président de l'établissement public, les documents suivants :

Objet de la délégation	Plafond K€ HT
Signature des marchés publics, accords-cadres, groupements de commande (Gestion et exécution des marchés : bons de commande, avenants modifiant les prestations et/ou portant augmentation du montant du marché, lettres de mise en demeure, courriers de notification, attribution, rejet, réponses aux candidats évincés, lettres de mise en demeure, demande d'exemplaire unique) ;	140 K€

Fait à Aubervilliers, Le 15/5/25

Affichée et publiée le 19/5/25 Exécutoire le 19/5/25

Pierre-Paul Zalio

Président de l'établissement public Campus Condorcet



Onze membres pour un campus

Centre national de la recherche scientifique

École des hautes études en sciences sociales

École nationale des chartes

École Pratique des Hautes Études

Fondation maison des sciences de l'homme

Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Université Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Université Paris Nanterre

Université Sorbonne Paris Nord